COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION

COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

Department of Agriculture, Environment and Water Resources

ARAA / RAAF

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and Food

Programme Régional d'Appui aux Organisations Professionnelles et Paysannes Agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest (PRAOP/ECOWAP)

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Année 2018

Décembre 2018

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA
Direction du développement et de la coopération DDC
Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

Table des matières

I. Résumé exécutif 3

II. EXECUTION TECHNIQUE 4

C1. Renforcement des capacités opérationnelles de la Commission de la CEDEAO et plus spécifiquement de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural 4

C2. Elaboration d'un programme régional d'employabilité des jeunes dans l'Agriculture 5

C2.2 : Elaboration de note de cadrage et de feuille de route sur la formulation de la stratégie régionale d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH 5

C2.4 : Capitalisation des expériences sur l'emploi des jeunes en cours dans six pays de la CEDEAO 10

C3. Activités d'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP2 12

C3.1 Renforcement de capacités des OPR et structuration des filières Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques dans la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 12

C3.2 : Appui à la participation des OPR aux réunions régionales de l'ECOWAP 2025 et à des activités du PRIASAN ou des PNIASAN 14

C4. Coordination et pilotage du programme 14

C4.1. Réunion du comité de pilotage et mise en œuvre des recommandations 14

III. EXECUTION FINANCIERE ET AUDIT DES COMPTES 15

IV. PLAN PREVISONNEL DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2019 16

V. CONCLUSION 17

VI. ANNEXES (voir fichiers joints) ..... **Erreur ! Signet non défini.**

I. Résumé exécutif

Ce rapport présente l'état des lieux des activités réalisées et des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui aux Organisations de producteurs et productrices en Afrique de l'Ouest (PRAOP) au cours de l'année 2018.

Les principales activités menées au cours de l'année se présentent comme suit :

Au titre de la composante 1 « Renforcement des capacités opérationnelles de la Commission de la CEDEAO et plus spécifiquement la Direction Agriculture et Développement Rural », les résultats suivants ont été obtenus :

Le chargé de programme agrobusiness prévu dans le PTBA 2018 n'a pas été recruté. Le poste a été supprimé suite aux réformes institutionnelles en cours à la CEDEAO. Le budget prévu pour ses salaires et équipements a été reversé dans la revue des activités du programme.

Au titre de la composante 2 « Elaboration d'un programme régional d'employabilité des jeunes dans l'Agriculture », les résultats obtenus sont les suivants :

- une note de cadrage et une feuille de route ont été produites et validées pour l'élaboration de la stratégie régionale de la CEDEAO sur l'employabilité des jeunes dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques. Cette stratégie régionale sur l'employabilité des jeunes permettra ultérieurement la formulation de projets et programmes sur l'employabilité des jeunes au profit des OPR ;
- une note de présentation d'un atelier régional de partage d'expériences et d'initiatives sur l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique a été élaborée ;
- une capitalisation des initiatives et pratiques en matière d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et agro-alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- un atelier régional de partage d'expériences et d'initiatives sur l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, a été organisé du 5 au 7 novembre 2018. Cette rencontre a permis de capitaliser les initiatives (formation, incubation, facilités financières, actions, projets et programmes majeurs) mises en œuvre dans les pays pour lutter contre le sous-emploi, le chômage, l'exode rural et l'émigration incontrôlée des jeunes en milieu rural, les leçons apprises et les bonnes pratiques de toutes les initiatives pertinentes.

Au titre de la composante 3 « Structuration des Filières Agro-Sylvo-Pastorales et Renforcement des capacités des OPR dans la mise en œuvre de l''ECOWAP 2025 », les résultats suivants ont été atteints :

- les Termes de référence (TdR) pour la formulation d'un cadre réglementaire communautaire des plateformes de concertation multi acteurs autour des chaînes de valeur agroalimentaires transfrontalières sont élaborés.
- les TdR ont été discutés et validés au cours d'un atelier avec les OPR le 8 et 9 novembre 2018 à Cotonou.

Au titre de la composante 4 « Coordination du programme » :

- le comité de pilotage du programme a été tenu en mars 2018 ;
- le rapport du premier semestre et les rapports d'ateliers et du comité de pilotage ont été élaborés ;
- un audit du compte du projet a été réalisé.

INTRODUCTION

L'année 2018 marque la troisième année de mise en œuvre de la phase 2 du Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles. Les activités mises en œuvre au cours de cette année ont été les suivantes : l'organisation de la troisième réunion du comité de pilotage, la finalisation du PTBA de l'année, l'organisation des ateliers dans le cadre (i) de l'élaboration de la stratégie régionale d'employabilité des jeunes dans les secteurs agrosylvopastoraux et halieutiques et (ii) la réflexion sur la formulation d'un cadre réglementaire communautaire des plateformes de concertation multi acteurs autour des chaînes de valeur agroalimentaires transfrontalières, et l'audit du programme.

Le présent rapport d'activité de l'année 2018 est structuré comme suit : (i) l'exécution technique et les écarts entre les activités programmées initialement en 2018 et celles effectivement réalisées, (ii) l'exécution budgétaire au cours de l'année 2018.

II. EXECUTION TECHNIQUE

C1. Renforcement des capacités opérationnelles de la Commission de la CEDEAO et plus spécifiquement de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural

Le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR) de la CEDEAO concernait le recrutement d'un chargé de programme Agrobusiness de niveau P3. Les informations sur le coût salarial dudit chargé

de programme ont été communiquées à la DDC qui a donné son avis de non objection. Cependant le besoin de recrutement intervenait dans le même moment que les réformes institutionnelles de la CEDEAO qui ont abouti à la suppression de ce poste dans l'organigramme revu de la DADR. Aussi, la réunion du 12 octobre 2018 à Abuja entre la CEDEAO et la DDC a recommandé la suppression dudit poste, l'annulation du processus de recrutement et le reversement des ressources salariales initialement prévues dans l'exécution des activités techniques du programme.

C2. Elaboration d'un programme régional d'employabilité des jeunes dans l'Agriculture

Quatre activités étaient prévues sous cette composante : i) le recrutement d'un consultant facilitateur ; ii) l'élaboration d'une note de cadrage assortie d'une feuille de route sur la stratégie régionale d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique (ASPH) et l'organisation d'une réunion de validation de ladite note de cadrage et la feuille de route (14 septembre 2018 à Lomé), iii) le lancement à travers un atelier régional d'échanges et de partage avec les pays et les porteurs d'initiatives (5 au 7 septembre 2018 à Cotonou, Benin), et iv) l'organisation des missions de capitalisation des bonnes pratiques dans six (6) pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Togo).

C2.1 : Recrutement du consultant facilitateur

Un accord de financement a été signé avec le Hub Rural pour appuyer le PRAOP à l'élaboration de la stratégie régionale sur l'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH de la CEDEAO. Le choix du Hub Rural comme facilitateur repose sur l'existence d'un mémorandum d'entente en la matière avec la CEDEAO datant de 2015. Il est justifié dans le cadre de cette activité, par le souhait formulé par les OPR lors du comité de pilotage du 20 mars 2018, d'impliquer le Hub Rural dans leur accompagnement. Cette sollicitation a été actée et acceptée par ledit Comité de pilotage. Un contrat de prestation de service avec le Hub Rural a été signé.

C2.2 : Elaboration de note de cadrage et de feuille de route sur la formulation de la stratégie régionale d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH

Une note de cadrage et une feuille de route (annexes 1 et 2) pour l'élaboration de la stratégie régionale d'employabilité des jeunes ont été élaborées et validées le 14 septembre 2018 à travers l'organisation d'une réunion restreinte rassemblant les bénéficiaires du programme (RBM, APESS, ROPPA) et la CEDEAO. Cette validation a permis de réorienter le programme initialement prévu vers l'élaboration d'une stratégie

régionale d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH dans une perspective de lutte contre l'exode rural et contre l'émigration incontrôlée dans l'espace CEDEAO. Cela se justifie par le fait que la CEDEAO ne dispose pas encore de stratégie régionale en matière d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH et de laquelle en découleront des programmes et projet qui seront formulés ultérieurement au profit des OPR. La nécessité de disposer d'abord d'une stratégie régionale de la CEDEAO sur l'employabilité des jeunes se justifie par les points suivants :

- permet de disposer d'un cadre régional qui oriente tous les acteurs et d'un instrument qui assure la cohérence des interventions, de gérer les interdépendances pour faire face efficacement à ce phénomène ;
- constitue également le socle qui permettra de faire valoir les spécificités liées à chacun des réseaux dans la formulation de leur projet et programme respectif ;
- enfin la stratégie permettra à la DADR d'intégrer des indicateurs d'employabilité dans son dispositif global de suivi des performances du secteur agricole, à partir d'un mini observatoire qu'il va installer au DAERE.

Les OPR ont émis le vœu que la stratégie intègre des instruments incitatifs de politiques publiques, notamment des facilités accessibles aux organisations des producteurs. Ils exigent une discrimination positive dans l'accès au fonds pour l'employabilité des jeunes qui devra être mis en place pour leur permettre de lever des ressources pour financer les différentes initiatives d'envergure locale ou régionale qu'elles vont promouvoir.

C2.3 : Organisation d'un atelier régional d'échanges et de partage avec les pays et les porteurs d'initiatives des stratégies expériences d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH

Sur invitation de la CEDEAO, à travers son Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), s'est tenu du 5 au 7 novembre 2018 à Cotonou, en République du Benin, l'atelier régional et de partage des expériences en matière d'initiatives d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et agroalimentaire en Afrique de l'ouest. Cet atelier fait suite à un premier tenu à Lomé le 14 Octobre, qui a validé la note de cadrage de la stratégie d'appui à l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique dans une perspective de lutte contre l'exode rural et contre l'émigration incontrôlée dans l'espace CEDEAO. Le Hub Rural a facilité ledit atelier qui avait pour objectifs de capitaliser les initiatives (formation, incubation, facilités financières, actions, projets et programmes majeurs) mises en œuvre dans les pays pour lutter contre le sous-emploi, le chômage, l'exode rural et

l'émigration incontrôlée des jeunes en milieu rural, les leçons apprises et les bonnes pratiques de toutes les initiatives pertinentes.

Ont pris part audit atelier, les représentants des institutions nationales, régionales et des réseaux des organisations des producteurs agricoles, des éleveurs, des pasteurs et des personnes ressources, provenant principalement : (i) des Ministères en charge de l'agriculture dans les pays de la CEDEAO, (ii) des Agences nationales de promotion de l'emploi de certains Etats membres de la CEDEAO, (iii) des Institutions techniques spécialisées régionales de la CEDEAO (Centre pour le Développement du Genre, Centre de développement de la jeunesse et sports, ARAA), (iv) des Institutions techniques régionales (CILSS, CORAF, CSAO), (v) la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC), (vi) des porteurs d'initiatives (actions, projets, programmes) d'insertion économique des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique et agro- alimentaire) dans les pays membres de la Communauté, (vii) des réseaux des organisations des producteurs agricoles, des pasteurs, des éleveurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA, APESS et RBM), (viii) des partenaires techniques et financiers de la CEDEAO et le (ix) le Hub Rural.

Les principaux résultats de l'atelier ont été les suivants :

- la question de l'employabilité des jeunes en général et dans le secteur agro sylvo pastoral, halieutique et agroalimentaire en particulier, constitue une préoccupation pour tous les Etats et les institutions techniques de coopération, les Organisations de producteurs agricoles, d'éleveurs, de pasteurs. Tous les acteurs ont engagé des réflexions, se sont dotés de politiques, stratégies, plans et programmes pour faire face aux enjeux et défis de cette thématique ;
- la faible attractivité du secteur agro sylvo pastoral et halieutique explique en grande partie le désintérêt des jeunes à s'y insérer. Mais elle est loin d'être la seule cause. Certains acteurs, notamment les organisations des producteurs, des éleveurs et des pasteurs ont montré que la question de l'employabilité des jeunes doit être abordée en accordant une attention particulière aux dimensions sociales et sociologiques de la place des jeunes dans son environnement immédiat (cercle familial, exploitation familiale, et milieu dans lequel, il évolue) ;
- le sous-emploi et le chômage des jeunes se confondent lorsque l'on aborde la question dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Le phénomène est très mal documenté, bien que tout le monde s'accorde à reconnaître son importance. Les outils d'évaluation proposés par le BIT ne sont pas adaptés à la situation de l'Afrique de l'Ouest. Le phénomène est amplifié par de nombreux facteurs : forte

croissance démographique, inadéquation des curricula de formation avec les besoins du marché de l'emploi ;

- il existe de nombreuses initiatives qui ont été déployées par les acteurs pour promouvoir des emplois pour les jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique et agroalimentaire. Ces initiatives touchent plusieurs dimensions, allant des plateformes d'informations aux centres de formation et d'incubation. Plusieurs modèles ou stratégies d'insertion des jeunes dans le secteur ont été présentés, avec de bons résultats pouvant être capitalisés par différents acteurs. Ces modèles montrent qu'il faut partir (i) d'une bonne sensibilisation des jeunes pour les motiver, (ii) d'une bonne information pour leur montrer que l'initiative peut leur permettre de gagner de l'argent et leur procurer un statut respectable, (iii) initier voire former les jeunes aux métiers du secteur, (iv) leur procurer un kit de démarrage, (v) assurer un débouché aux produits obtenus, (vi) les coacher pour leur permettre de surmonter les difficultés qui vont se dresser sur leurs parcours. Enfin, les modèles ont montré que les meilleures initiatives qui produisent des champions sont ceux qui ont privilégié l'insertion à l'installation et qui ont évité des stratégies de communautarisation au profit des entreprises individuelles ;
- la plupart des pays se sont dotés de mécanismes de financement, qui fonctionnent, soit comme des fonds souverains abondés par des contributions des partenaires au développement, soit comme de simples instruments mis en place par les projets et programmes. Les exemples présentés montrent que les fonds mis en place disposent de nombreux guichets, qui parfois accordent des quotas aux jeunes filles, mais interviennent toujours à travers des prestataires de service, notamment les institutions de micro finance, qui assurent en même temps le suivi des bénéficiaires sur le terrain. Les expériences ont également montré que la fourchette de crédit accordé se situe entre 200 000 et 50 000 000 FCFA. Les crédits exigent souvent des contreparties des bénéficiaires dont le montant varie selon les pays, les projets et programmes déployés. Il s'appuie sur une sélection rigoureuse des cibles ;
- les mécanismes de financement constituent de véritables instruments incitatifs dont l'efficacité dépend des mesures de politiques que les pouvoirs publics déploient pour accompagner leur fonctionnalité : bonification de taux d'intérêt, garantie, etc. Tous les pays ont montré que la mobilisation des financements à la hauteur des besoins constitue l'un des talons d'Achille des acteurs. Les ressources

sont partout insuffisantes pour faire face à ce phénomène qui s'amplifie au fil des années ;

- la sécurisation et la sécurité foncières ne sont toujours pas toujours assurées pour les jeunes désireux de s'insérer dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique. Cependant de nombreux projets et programmes ont pu négocier avec les collectivités locales des concessions intéressantes qui ont permis généralement aux jeunes originaires du terroir d'implantation des programmes, d'accéder à la terre dans des conditions satisfaisantes. Cette situation explique en partie le succès des stratégies d'insertion et les faibles performances de celles d'installation des jeunes ;
- les débouchés pour les produits des jeunes insérés ne sont pas toujours assurés. Cependant, certains modèles d'insertion des jeunes ont pu promouvoir des « agrégateurs » qui contractent les producteurs insérés et leur assurent des débouchés pour leurs produits, tant sur les marchés locaux, nationaux, régionaux, qu'internationaux ;
- le fonctionnement d'observatoires et autres dispositifs de suivi de l'emploi des jeunes commence à prendre corps dans plusieurs pays. Mais les fonctions essentielles qui leur sont dédiées (pilotage, suivi, coordination et évaluation des performances des actions déployées) ne sont que faiblement assumées. Pour l'essentiel on a affaire à des plateformes qui donnent des indications sur les opportunités d'affaires pour les jeunes

Au terme des débats en plénière et en groupes de travail, les participants ont partagé leurs expériences en qui ont été capitalisées et des leçons ont été tirées pour alimenter l'élaboration de la stratégie régionale d'employabilité des jeunes et ont formulé les recommandations suivantes :

- accélérer le processus de formulation de la stratégie régionale pour l'employabilité des jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique et agroalimentaire dans une démarche participative et inclusive ;
- accorder une place importante aux facilités d'insertion des jeunes et aux mécanismes de pilotage de la stratégie aux échelles régionales et nationales ;
- conduire à terme le processus avant la tenue du comité de pilotage des programmes et projets de l'ARAA prévu pour le mois de Mars 2019 et le business meeting régional pour le financement des PNIASAN et du PRIASAN programmé pour 2019 ;

- à l'issue de l'adoption de la stratégie, engager le processus d'élaboration d'un programme régional d'appui aux trois OPR sur l'employabilité des jeunes.

Le rapport de l'atelier est joint en annexe 3. **Un communiqué de presse est accessible avec le lien web suivant :**

- **http://araa.org/sites/default/files/news/pdf/Communiqu%C3%A9%20de%20presse_0.pdf**
- **Un reportage vidéo de 13 minutes est accessible avec le lien web suivant : https://www.youtube.com/watch?v=QqBTPhepvY8&feature=youtu.be**

C2.4 : Capitalisation des expériences sur l'emploi des jeunes en cours dans six pays de la CEDEAO

L'objectif de la capitalisation est de mettre en relief les bonnes pratiques résultant des différentes actions et initiatives qui concourent à l'insertion des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et dans les chaînes de valeur agroalimentaire en Afrique de l'Ouest. Il ne s'agit nullement d'une évaluation des initiatives conduites, mais d'une analyse du processus de construction de démarches et d'actions majeures qui concourent à l'opérationnalisation des stratégies et politiques d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-alimentaire, d'une part et, d'autre part, d'une appréciation des possibilités de mise à l'échelle par les acteurs et institutions au niveau national et régional.

Des missions ont été conduites par le Hub Rural au Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal et Togo en octobre et début novembre 2018 pour capitaliser les bonnes pratiques d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH mises en œuvre dans ces pays. Ces missions ont permis :

- de faire un aperçu rapide de la problématique de l'employabilité des jeunes dans les pays ;
- d'analyser la fonctionnalité des dispositifs et mécanismes de préparation des initiatives d'insertion des jeunes dans le secteur ASPH ;
- de faire une synthèse de la nature des facilités déployées par les pouvoirs publics ;
- de comprendre le dispositif de suivi des jeunes insérés.

Les missions ont permis l'élaboration du document de capitalisation/orientations des expériences alimentant ladite stratégie régionale d'employabilité des jeunes. Elles ont permis des analyses des initiatives et pratiques en matière d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et des chaines de valeur agroalimentaires en Afrique de l'Ouest en mettant en relief de nombreuses expériences en termes de stratégies, de programmes et de projets portés par les acteurs (Etat, OP,

Partenaires Techniques et Financiers, ONG, société civile), pour faire face à l'épineuse question du chômage et du sous-emploi des jeunes (hommes et femmes).

Tous les pays se sont dotés de dispositifs de formation, de renforcement des capacités aux différents métiers du secteur ASPH et parfois aux besoins des autres maillons des chaines de valeur agro-alimentaires. Ces formations sont déclinées en fonction des prérequis des apprenants dont l'immense majorité est encore analphabète dans de nombreux pays. Elles distinguent les cibles analphabètes, déscolarisés et celles détentrices d'une compétence acquise d'une formation technique ou théorique antérieure.

Ces formations sont de deux ordres : celles financées par les Etats à travers des centres spécialisés qui bénéficient d'une pérennité plus ou moins certaine, et celles promues par les projets d'un laps de temps déterminés pour un nombre de personnes précises. Dans les deux cas, les pensionnaires de ces centres de formations bénéficient parfois d'un accompagnement technique : (i) placement dans un centre d'incubation, sous un professionnel tuteur, (ii) d'un kit de petits matériels et parfois de crédit pour la première campagne. Certains dispositifs de formation comme celui du Centre Songhaï connaissent des extensions régionales en s'implantant dans certains pays de l'espace communautaire.

De même, des formations en ligne commencent à meubler le dispositif, même si leur efficacité est encore limitée par les difficultés de connexion internet que connaissent certaines zones éloignées des centres urbains.

Les pays ont mis en place des facilités pour inciter l'insertion, l'installation et le maintien des jeunes dans le secteur ASPH. Ces facilités vont des mesures fiscalo bancaires pour rendre les crédits plus accessibles, aux mesures de commercialisation : (i) réaménagement des taux d'intérêt des crédits, (ii) promotion des systèmes d'assurance, (iii) développement des marchés institutionnels et régulation du marché de certains produits sensibles à forte valeur ajoutée (riz, oignon, pomme de terre, etc.). Cependant la facilité qui est la plus en vogue dans tous les pays est la mise en place des fonds. Certains ont un caractère structurel, voire souverain. Ils jouent un rôle important en tant que levier dans les politiques et stratégies déployées.

Mais les initiatives souffrent encore d'une faible coordination tant au niveau institutionnel que opérationnel. En dépit de l'existence des agences et autres observatoires, la coordination des initiatives est encore très faible et ne permet pas encore d'avoir une vue d'ensemble des effets et impacts des politiques et stratégies. Cette dimension constitue un des aspects majeurs à investir dans le futur.

Les meilleures pratiques sont celles qui ont adopté une démarche :

- holistique qui permet de s'attaquer à toutes les dimensions de la question : sensibilisation, formations/incubation, facilitation et suivi rapproché ;
- inclusive de l'ensemble des acteurs parties prenantes à cette problématique, notamment les communautés à la base, les jeunes, les décideurs à tous les niveaux ;
- ancrée sur les valeurs des terroirs, qui facilite l'insertion des jeunes ;
- chaine de valeur qui permet aux jeunes de pratiquer des activités rémunératrices toute l'année.

De toute évidence, les meilleures politiques et stratégies visant à promouvoir des emplois décents pour les jeunes dans le secteur agro sylvo pastoral et halieutique, doivent reposer sur des partenariats gagnant- gagnant entre l'Etat et les investisseurs privés, d'une part et entre les investisseurs et les organisations de jeunes d'autre part. C'est un des moyens les plus efficaces pour promouvoir des approches intégrées de création des emplois durables. Cette approche peut aussi contribuer à accélérer la transformation maitrisée des exploitations familiales, à préserver la multifonctionnalité du secteur et à accroitre la création de richesse, seuls gages d'emplois décents.

C3. Activités d'appui à la mise en œuvre de l'ECOWAP2

C3.1 Renforcement de capacités des OPR et structuration des filières Agro-Sylvo-Pastorales et Halieutiques dans la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025

Le PTBA 2018 prévoyait l'organisation d'une formation régionale sur l'harmonisation en Afrique du droit des affaires pour le renforcement des capacités des OPR sur l'acte uniforme OHADA qui fait obligation aux associations de mettre en place un ensemble de réformes qui réglementent leur fonctionnement. L'état d'avancement de l'organisation de la formation a été présenté aux OPR lors de la réunion du 14 septembre 2018. Les échanges ont montré que lesdites OPR avaient réalisé de nombreuses études pour comprendre l'essence des exigences de l'OHADA, mais surtout que certaines ont engagé des réformes nécessaires pour se conformer à la nouvelle règlementation. Dans cette logique APESS a recruté en 2015 un consultant pour 6 mois qui a renforcé leurs capacités sur les textes de l'OHADA, notamment sur les dimensions relatives au fonctionnement des sociétés coopératives. Toutefois, APESS a tiré la leçon majeure que le mode d'organisation du réseau se prête mal à la règlementation de l'OHADA. Certaines OP sont en train de se conformer aux règles de gestion imposées par l'OHADA, bien que d'autres conservent encore leur statut associatif. C'est le cas de la plateforme ROPPA

du Nigéria composée d'organisations d'éleveurs, de pêcheurs et d'agriculteurs qui ne sont pas de même mode de structuration.

Aussi, tout en recommandant aux OP qui ont engagé des reformes et autres actions pour se conformer aux règlementations de l'OHADA de poursuivre le processus, considéré comme incontournable pour accéder au financement de nombreuses institutions et partenaires, l'atelier a recommandé :

- d'engager une réflexion sur les formes optimales de structuration des filières des produits agricoles, d'élevage et halieutiques en concertation avec l'UEMOA pour tenir compte des spécifiés de l'ensemble des pays membres de la CEDEAO ;
- de travailler avec l'UEMOA qui a engagé un processus de promotion des interprofessions au niveau de chacun des 8 pays membres de la communauté ;
- transformer l'atelier de formation sur l'OHADA en un processus qui permette de jeter les bases d'une directive ou réglementation régionale de fonctionnement des cadres de concertations : interprofessions, plateformes de concertation multi acteurs, table filières et autres mécanismes novateurs qui permettent de construire des chaines de valeur transfrontalières en capacité de transformer le fonctionnement du marché régional.

Ainsi les participants ont recommandé d'organiser un atelier sur la structuration des filières, qui tout en intégrant la problématique de la réglementation OHADA, mettra l'accent sur la question du modèle optimal d'organisation des cadres de concertation des acteurs autour des chaines de valeur transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Le HUB RURAL a été recommandé pour préparer une note introductive servant de TDR et de cadrage, non seulement à l'atelier, mais aussi au processus. La finalité du processus est d'aboutir à brève échéance à une proposition de réglementation/directive régionale de ce modèle d'organisation.

Ainsi, dans le cadre du renforcement des capacités des OPR sur la structuration des filières et dans le but de l'élaboration d'un texte règlementaire de la CEDEAO, un atelier de concertation a été organisé les 8 et 9 novembre 2018 à Cotonou, en marge de l'atelier sur l'employabilité des jeunes. Cette structuration prendra en compte l'acte uniforme OHADA et la dynamique en cours dans la région dont celle de l'UEMOA et de 5 de ses Etats membres qui disposent déjà de texte sur les interprofessions. La mise en œuvre de l'acte uniforme de l'OHADA par les OPR implique une harmonisation de la structuration des filières ASPH dans l'espace CEDEAO. Pour ce faire, des termes de références ont été élaborés pour la « formulation d'un cadre réglementaire communautaire sur la structuration des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et agroalimentaire ».

Ces TdRs (Cf. annexe 4) ont été validés courant ladite réunion des 8 et 9 septembre 2018 à Cotonou avec les représentants des OPR (APESS, RBM, ROPPA) et la CEDEAO. L'atelier a permis par ailleurs l'adoption de la feuille de route pour l'élaboration du projet de directive ou règlement sur la structuration des filières. Le rapport de l'atelier est en annexe 5.

La poursuite de cette activité qui permettra à la CEDEAO de disposer d'un texte règlementaire sur la structuration des filières est prévue dans le PTBA 2019 du PRAOP. Un consultant sera recruté dans ce cadre en 2019 pour faciliter la mise en œuvre de cette activité prévue pour démarrer au premier trimestre de 2019.

C3.2 : Appui à la participation des OPR aux réunions régionales de l'ECOWAP 2025 et à des activités du PRIASAN ou des PNIASAN

Dans le cadre de l'appui du PRAOP tel que prévu dans le PTBA 2018, les OPR ont participé à la réunion urgente des experts et des Ministres du Comité Technique Ministériel spécialisé Agriculture Environnement et Ressources en Eau tenue à Ouagadougou du 4 au 6 Juin 2018. Ces réunions prévues dans le cadre de l'ECOWAP 2025 ont permis l'examen et l'adoption des modalités de fonctionnement et de l'opérationnalisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO. La réunion a également permis de mettre en place un Comité Ad hoc pour analyser et proposer des appuis aux pays confrontés actuellement à une crise Alimentaire et Nutritionnelle. Le comité Ad hoc s'est réuni le 03 juillet 2018 et décidé de mettre à la disposition du Niger et du Burkina Faso, les stocks de céréales de la RSSA entreposés dans lesdits pays. La participation des OPR leur a permis de contribuer aux réflexions sur la gouvernance de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire. A cette occasion les OPR ont été retenues dans le Comité de gestion. Cet acquis permettra aux OPR de participer à la dynamique future de la RRSA notamment, les décisions importantes pour déclencher les appuis aux pays et les orientations stratégiques.

C4. Coordination et pilotage du programme

C4.1. Réunion du comité de pilotage et mise en œuvre des recommandations

La troisième réunion du Comité de pilotage du Programme s'est tenue le 21 mars 2018 à Lomé (annexe 7). Elle a permis de valider le rapport d'activités 2017 ; d'apprécier le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) pour la période de janvier 2018 à décembre 2018 ; et de faire des recommandations pour la mise en œuvre des activités du programme.

Deux recommandations avaient été formulées au cours de la réunion du comité de pilotage :

1. Reprendre le PTBA 2018 en donnant tous les détails budgétaires afin de répondre aux sollicitations des services financiers de la DDC ;
2. Dans le cadre de la mise en œuvre du PTBA 2018, les OPR ont renouvelé leur sollicitation de l'accompagnement du Hub Rural pour la mise en œuvre de certains appuis.

Ainsi, le PTBA a été repris avec les détails budgétaires précisant pour chaque activité, les éléments budgétaires nécessaires, le nombre d'hommes-jours pour les consultants et les durées de leur prestation. Les interactions ont été menées avec le Conseiller régional de la DDC pour la finalisation du PTBA qui a été approuvé.

En ce qui concerne l'accompagnement des OPR, un accord de financement a été signé avec le Hub Rural pour appuyer l'élaboration de la stratégie régionale sur l'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH.

C4.2. Coordination et suivi du projet

Le PRAOP a apporté son appui à l'organisation d'une mission de la CEDEAO à Paris du 24 au 27 février 2018 dans le cadre d'une rencontre avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette mission de haut niveau était composée du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau (CAERE) et du Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural (DADR). Elle a permis de renforcer le partenariat entre les 2 institutions dans le domaine de l'élevage et du Centre régional de santé animale de la CEDEAO basé à Bamako.

III. EXECUTION FINANCIERE ET AUDIT DES COMPTES

Les conclusions de l'audit des comptes du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 ainsi que l'exécution de janvier 2018 au 31 décembre 2018 sont jointes au présent rapport.

Concernant l'audit des comptes, l'avis de l'auditeur indique que les états financiers du Programme constitués du tableau des ressources et des emplois, de l'état de performance financière ainsi que de la note explicative des données financières donnent une image fidèle de la situation financière du Projet et des dépenses pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 conformément aux principes du règlement financier de la CEDEAO.

Le budget du plan opérationnel 2018 présenté au Comité de pilotage de mars 2018 et approuvé a été revu en novembre 2018 pour prendre en compte la revue des deux activités prioritaires que sont l'élaboration de la stratégie d'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et la structuration des filières. La DDC a

donné son avis de non objection. Le budget revu pour le PTBA 2018 se chiffre ainsi à 223 965 752 FCFA. A la date du 31 décembre 2018, ledit budget a été exécuté à hauteur de 51,59%, ce taux était de 40,73% en 2017. Le niveau d'exécution du budget s'explique par le fait que les activités programmées au niveau de la composante 3 à savoir « Structuration des filières Agro-Sylvo-pastorales et renforcement des OPR dans la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 » ont été réalisées à 5,82%. De même, le budget de la composante 4 relative au « Soutien à la gestion du projet » n'a été exécuté que 48,96%. Le budget des deux composantes représente 44,35% du budget annuel.

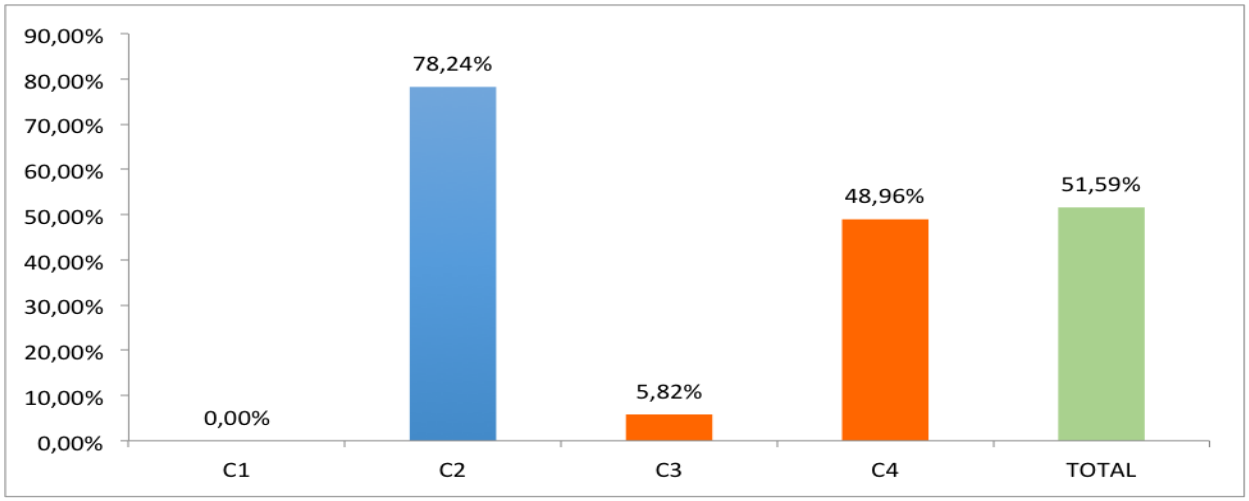

Figure 2 : Taux d'exécution du budget 2018

Le taux d'exécution est en lien avec le report et/ou le prolongement de certaines activités sur l'année 2019 à savoir, la capitalisation des bonnes pratiques, la structuration des filières et la participation des OPF aux réunions régionales de l'ECOWAP 2025. Mais les performances financières de la mise en œuvre du PRAOP au 31 décembre 2018 restent satisfaisantes. En effet, le ratio des montants décaissés et en instance de paiement par rapport au total des fonds reçus ou des encaissements est de 77,70% (annexe 8).

IV. PLAN PREVISONNEL DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2019

L'année 2019 consacrera la clôture du programme. Les activités suivantes par composante doivent être exécutées au plus tard le 31 décembre 2019 :

- La finalisation du programme régional d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH
- La structuration des filières ASPH à travers notamment :
    - le recrutement d'un consultant pour la formulation du cadre réglementaire communautaire des plateformes en janvier 2019,
    - l'élaboration de note de cadrage du processus, le 30 janvier 2019,
    - la réalisation des missions de collecte d'informations de capitalisation sur les statuts, règlements, dispositifs organisationnels et de fonctionnement,

etc. des plateformes et interprofessions dans 5 pays (Ghana, Nigeria, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Sénégal) du 1er au 20 février 2019,
    - la tenue d'un atelier régional de lancement avec les pays et les acteurs régionaux le 2 mars 2019,
    - la rédaction du document de capitalisation/orientations et du projet de directive le 16 mars 2019,
    - la tenue d'un Comité de pilotage élargi à d'autres compétences techniques et juridiques, pour examiner et valider techniquement le projet de directive 15 avril 2019,
    - la finalisation du document de capitalisation et le texte règlementaire : le 25 avril 2019
    - la traduction du document de capitalisation et de la directive dans les langues officielles de la CEDEAO, le 15 mai 2019 ;
- La participation des OPR aux réunions sur le PRIASAN et les PNIASAN de l'Ecowap 2025,
- L'élaboration des outils d'information et d'aide à la fourniture de services-conseils et d'informations des OPR à leurs membres,
- L'organisation du comité de pilotage, la coordination et le suivi du projet.

Le détail des activités et les lignes budgétaires correspondantes figurent dans le PTBA 2019 en annexe 6. Ce PTBA sera soumis au prochain comité de pilotage.

V. CONCLUSION

Les activités programmées dans le PTBA de l'année 2018 ont été menées. Il n'y a pas eu retard d'exécution notable car les concertations et les processus pour la finalisation des activités du PRAOP en 2019 ont été toutes entamées. L'audit du projet sur la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2017 a été mené et toutes les dépenses auditées ont été validées par l'auditeur, ce qui témoigne de l'efficacité et l'efficience de l'exécution budgétaire du projet. La participation des OPR à la réunion des experts et des Ministres du Comité Technique Ministériel spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de Ouagadougou a été effective et celles-ci ont apporté leur contribution et vision dans la mise en œuvre de ladite Réserve.

VI. ANNEXES (voir fichiers joints)

Annexe 1 : Note de cadrage sur l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

Annexe 2 : Feuille de route du processus de la stratégie d'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH

Annexe 3 : Rapport d'atelier sur l'employabilité des jeunes dans le secteur ASPH

Annexe 4 : Termes de référence sur la formulation d'un cadre réglementaire communautaire des plateformes pour la structuration des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et agroalimentaire

Annexe 5 : Rapport de l'atelier sur la structuration des filières ASPH

Annexe 6 : PTBA 2019 du PRAOP

Annexe 8 : Documents comptables

Annexe 7 : Rapport du comité de pilotage 2018